



Webinaire de présentation des lignes directrices du 2ème appel à projets

































Objectifs du programme BESTLIFE2030





Lutter contre la perte de la biodiversité dans les RUP et les PTOM européens

- 1. En menant des actions de :
- > conservation et restauration
- > utilisation durable des services écosystémiques
- > adaptation au changement climatique
- 2. En impliquant les acteurs régionaux pertinents :
- > montée en compétences
- > communication et valorisation
- partage d'expériences et évaluation

DOM / BESTLIFE2030 2 26/03/2025

Historique



Cette initiative européenne BEST a été initié en 2011 face au besoin identifié par la CE de mettre en place un soutien spécifique pour lutter contre la perte de la biodiversité dans les outre-mer européens.

Depuis 2011, l'initiative BEST a permis de financer :

- 60 projets à hauteur de 3,7 M€ dans les RUP
- 82 projets dans les PTOM pour 9 M€



DOM / BESTLIFE2030 3 26/03/2025

Consortium BESTLIFE2030





CINEA







Partenaire Associé Membre du Comité Directeur



Partenaire Associé Membre du Comité Directeur



Membre du Comité Directeur, Hub régional, Donateur







Membre du Comité Directeur, Hub régional







Membre du Comité Directeur, Hub régional







Membre du Comité de Pilotage, Hub régional





Membre du Comité de Pilotage, Hub régional







L'Office français de la biodiversité



- ➤ Établissement public national dédié à la connaissance et la préservation de la biodiversité, implanté dans l'hexagone et dans les Outre-mer.
- Créé le 1er janvier 2020
- Sous tutelle des ministères en charge de l'Environnement et de l'Agriculture



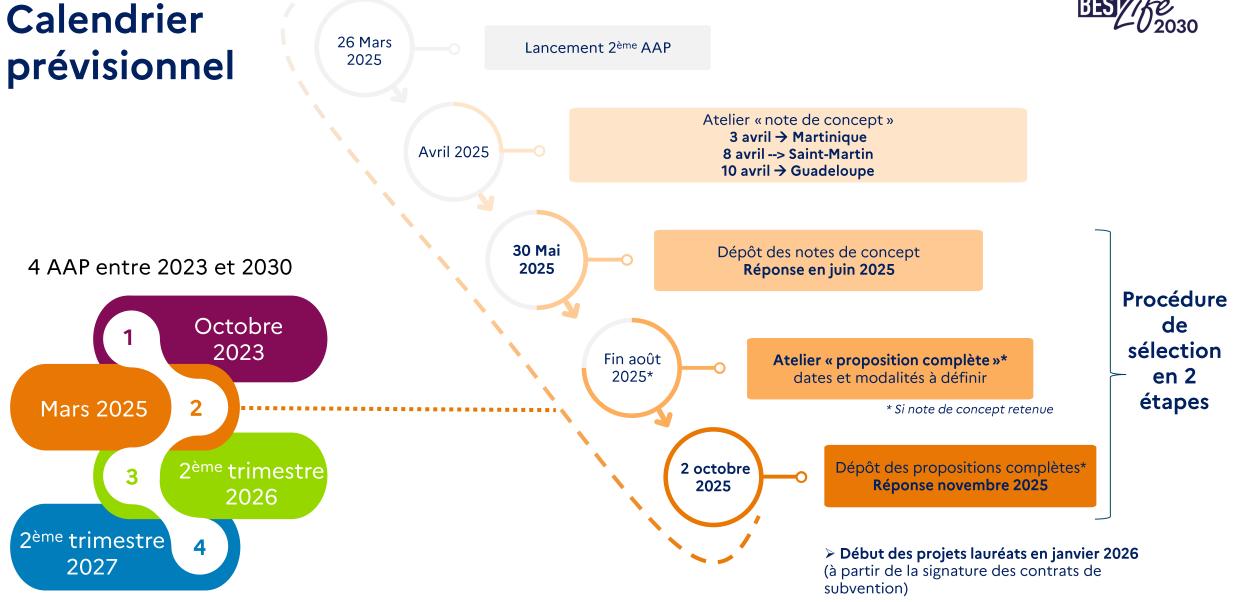
Informations clés





Par appel, une organisation peut obtenir un maximum de 2 subventions : 1 en tant que demandeur principal + 1 en tant que codemandeur <u>ou</u> 2 en tant que codemandeur





Conditions d'éligibilité



Les porteurs



- Collectivités locales, établissements publics locaux, ONG et associations, PME selon <u>la</u> nomenclature de l'UE
- Entité juridique enregistrée légalement et fiscalement dans un RUP/PTOM*
- RIB au nom de l'organisation

- Département, Région : seulement avec un ou plusieurs codemandeur(s)
- Etablissement publics (dont siège social basé en Hexagone): seulement en codemandeur
- Responsable direct de la mise en œuvre du projet attribué (ne pas être un organisme agissant en tant qu'intermédiaire pour une tierce partie)

*Un co-demandeur (ou prestataire) non européen est accepté et finançable s'il est essentiel pour développer les capacités locales et pour garantir les impacts du projet sur le territoire

*Une organisation basée dans un pays membre de l'UE peut être co-demandeur

- Personnes physiques
- Entreprises individuelles
- Organisations internationales





Parties prenantes du projet



Demandeur principal

Coordonne la conception, la mise en œuvre et le rapportage du projet

Co-demandeur

Participe à l'action et bénéficie de la subvention reversée par le demandeur principal

Prestataire

Est employé sous contrat

30% max du budget

Associé

Participe à l'action mais ne bénéficie pas de la subvention

Partenaire

Fournit une lettre de soutien / d'intention pour appuyer le projet

Conditions d'éligibilité



Les projets

ÉLIGIBLE

- Mise en œuvre d'actions concrètes de terrain garantissant un impact direct et mesurable en terme de conservation de la biodiversité
- Avoir lieu dans un ou plusieurs RUP/PTOM

- Proposer au moins un objectif clé lié à la conservation d'un habitat, d'une espèce ou à la lutte contre les EEE
- Garantir le libre accès aux données et aux résultats générés par le projet
- Encourager une approche fondée sur le partenariat avec les acteurs locaux



- Acquisition foncière
- Réplicat de précédents projets BEST
- Sans actions concrètes de conservation : recherche fondamentale, sensibilisation, acquisition de connaissances
- Soutien financier à des tiers



Thématiques prioritaires identifiées pour les Antilles, la Guyane, l'océan Indien et Saint-Pierre-et-Miquelon



- Restauration des écosystèmes et de leurs fonctionnalités
- Conservation du patrimoine naturel, des habitats, des espèces et des continuités écologiques
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes et contre les espèce domestique divagante
- Réduction des incidences du changement climatique sur la biodiversité et les services écosystémiques (mise en œuvre de SFN)
- Création de nouvelles **aires protégées** et renforcement des aires protégées et conservées existantes
- Soutien au développement d'une valorisation économique durable de la biodiversité (espèces invasives exclues), des écosystèmes et des services écosystémiques

DOM / BESTLIFE2030 11 26/03/20

Dépenses éligibles



Caractéristiques	 Réalisées pendant la durée de vie du projet (<u>après</u> la date de signature de la convention) En lien direct et nécessaires pour la mise en œuvre du projet Identifiables et vérifiables Respectant les règles nationales (impôts, charges sociales, marchés publics)
	 1. Frais de personnel (salaires réels + cotisations de sécurité sociale + autres coûts statutaires inclus dans la rémunération) [temps valorisable en autofinancement] Salariés, personnes sous contrat, personnel détaché Propriétaires de PME Volontariat
	2. Déplacements
Catégories	3. Équipements et fournitures (attention aux règles d'amortissement)
	4. Autres coûts et services (= Frais de prestations < 30% du projet)
	5. Coûts indirects (7% des dépenses éligibles n° 1 à 4, hors volontariat)
	Note: ✓ Ne pas sous-estimer le temps de gestion administrative ✓ Prévoir un budget pour les actions de communication (visibilité de l'UE)

Les exigences d'un projet européen



- ✓ La recherche de cofinancement (5%)
- ✓ La trésorerie: nécessité d'avancer une partie des fonds (plusieurs demandes d'acomptes peuvent être formulées au fur et à mesure du projet dans la limite de 90% du montant total de la subvention)
- ✓ La **visibilité de l'aide européenne** : il faut respecter certains critères pour la promotion du projet (afficher le drapeau LIFE et la mention "Cofinancé par l'Union européenne » dans les communications, sur les équipements achetés...)
- ✓ Le **suivi de vos actions et la comptabilité** : tenir une comptabilité qui identifie clairement les dépenses directement liées à la réalisation du projet afin d'assurer la traçabilité des fonds qui vous ont été versés et leur affectation à la réalisation des actions (rapports technique et financier tous les 6 à 12 mois, au choix) + Collecte et soumission des documents justificatifs
- ✓ Une subvention BEST peut constituer le cofinancement d'un plus gros projet non financé par l'UE (respect de la règle du double financement)

DOM / BESTLIFE2030 13 26/03/202

Construire un bon projet européen



- ✓ Montrer que le projet répond aux cadres et contribue à l'atteinte des objectifs européens, nationaux et régionaux
- ✓ Montrer que le projet est anticipé (budget précis) avec un engagement des parties prenantes (lettres de soutien, réunions préalables...)
- ✓ Montrer que le projet est durable dans le temps (l'impact du projet sera maintenu dans le temps ? grâce à quelles actions menées pendant le projet ? comment va-t-il être répliqué et utilisé à d'autres échelles ?)
- ✓ Montrer que le projet est complémentaire avec les initiatives existantes et s'appuie sur les retours d'expériences de projets antérieurs

Le + d'un projet BEST

Inclure des **outils de l'UICN**: profils d'écosystèmes, <u>liste verte des aires protégées</u> de l'UICN, bonnes pratiques recensées dans <u>PANORAMA</u>, normes <u>Solutions fondées sur la nature</u> de l'UICN, etc.

Résultats du 1^{er} appel



130 notes de concept soumises



124 notes de concept éligibles



76 notes de concept sélectionnées

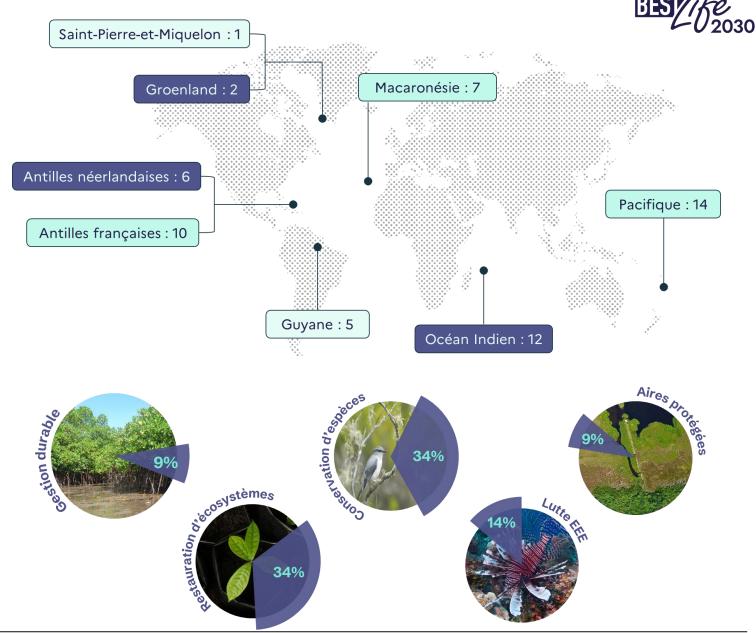


66 propositions complètes soumises



57 propositions complètes financées soit ~5,5 M€ de subvention BEST





Les 10 projets lauréats dans les Antilles françaises

✓ 10 projets sélectionnésMontant attribué: 989 211,13 €

Ville de Deshaies

(co-porté par le Parc national de la Guadeloupe)

Restauration de la biodiversité floristique du littoral de la Perle-Rifflet sur la commune de Deshaies, dans un contexte de recul du trait de côte

Ville de Saint-Claude

Restauration de continuités écologiques - Élaboration de la stratégie trame verte et bleue et application sur le territoire

Ville de Gourbeyre

Restauration de la forêt sempervirente saisonnière dans Les Monts Caraïbes : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes et restauration de l'écosystème

Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG)

Restauration de la continuité écologique de l'embouchure de la rivière de Vieux-Fort à Saint-Louis de Marie-Galante

Ville de Pointe-à-Pitre

(co-porté par l'ARB-IG)

LAPWENT LOKAL la pépinière des caraïbes

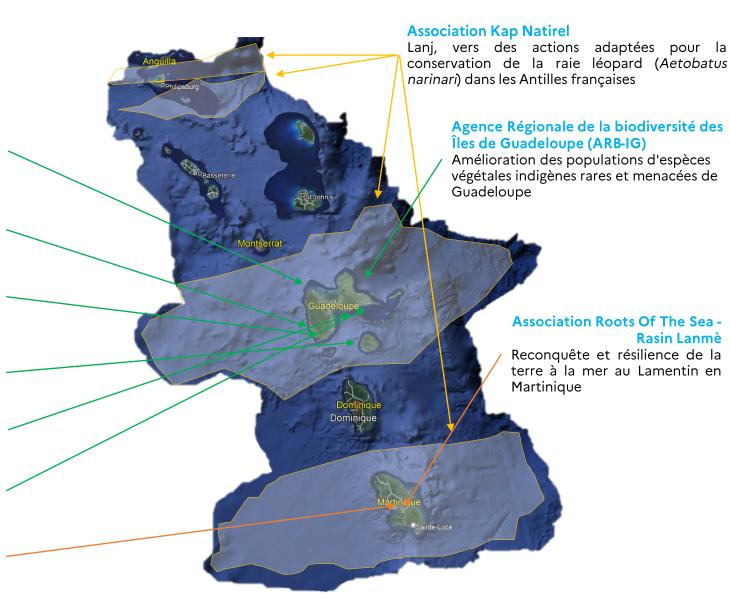
Commune de Sainte-Anne

(co-porté par l'association Rézylians 971)

Plus belles les mares, saison 1 Bois Jolan

Agence de développement local de la Volga Plage (ADLVP)

Oasis Urbaines de Biodiversité : Restauration et replantation de mangroves foyalaises



✓ Îles de Guadeloupe: 7 projets sélectionnés, montant attribué: 690 413,31 €

Ville de Deshaies

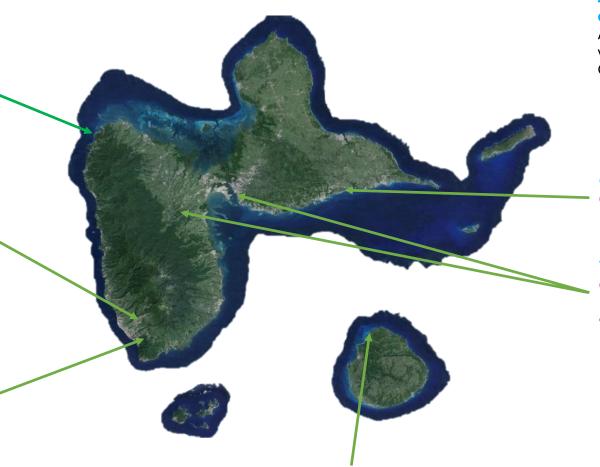
(co-porté par le Parc national de la Guadeloupe) Restauration de la biodiversité floristique du littoral de la Perle-Rifflet sur la commune de Deshaies, dans un contexte de recul du trait de côte

Ville de Saint-Claude

Restauration de continuités écologiques -Élaboration de la stratégie trame verte et bleue et application sur le territoire

Ville de Gourbeyre

Restauration de la forêt sempervirente saisonnière dans Les Monts Caraïbes : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes et restauration de l'écosystème



PROJET GLOBAL

Agence Régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG)

Amélioration des populations d'espèces végétales indigènes rares et menacées de Guadeloupe

Commune de Sainte-Anne

(co-porté par l'association Rézylians 971) Plus belles les mares, saison 1 Bois Jolan

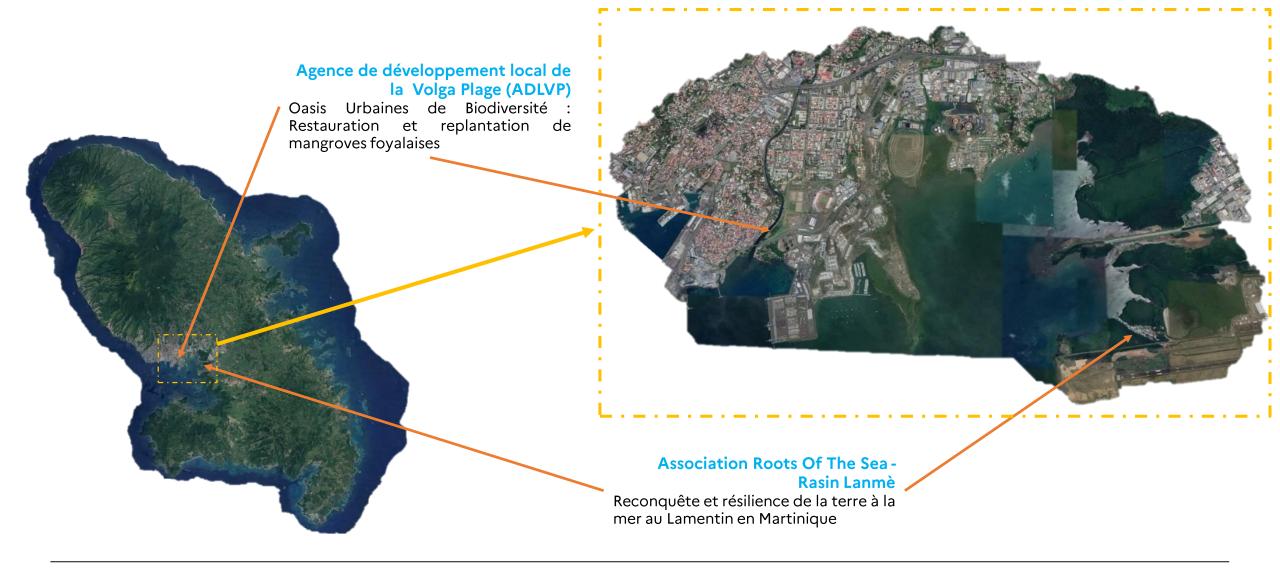
Ville de Pointe-à-Pitre (co-porté par l'ARB-IG)

LAPWENT LOKAL la pépinière des caraïbes

Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG)

Restauration de la continuité écologique de l'embouchure de la rivière de Vieux-Fort à Saint-Louis de Marie-Galante

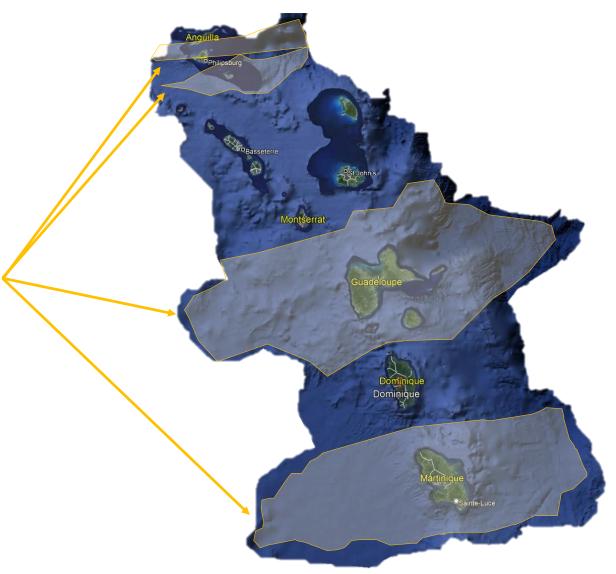
✓ Martinique: 2 projets sélectionnés, montant attribué : 198 952,70 €



✓ Projet régional : 1 projet sélectionné,

Montant attribué : 99 845,12 €

Association Kap Natirel
Lanj, vers des actions adaptées pour la conservation
de la raie léopard (Aetobatus narinari) dans les
Antilles françaises



Avant de se lancer



Préparer son calendrier

Évaluer les capacités de son organisation

Étudier le contexte, connaitre son état des lieux, avoir une base chiffrée pour le problème traité

Identifier dès le départ l'ensemble des partenaires nécessaires, acteurs à impliquer

Évaluer le budget

Avant de se lancer



Et surtout, consultez votre point focal BEST!

(il paraît qu'ils sont sympas en plus ⊕)









Rendez-vous lors du prochain atelier note de concept!

DOM / BESTLIFE2030 21 26/03/2025

Liens



✓ Site web:

https://bestlife2030.org/

✓ Lignes directrices et accès à la plateforme de dépôt de la note de concept : https://bestlife2030.org/fr/aux-applicants/

✓ Description des projets lauréats du 1^{er} appel : https://www.ofb.gouv.fr/le-programme-bestlife2030/

Dépôt des candidatures



1ère étape de sélection : la note de concept

- ✓ Informations sur le demandeur principal et le(s) co-demandeur(s)
- ✓ Brève description du contexte, des activités et des objectifs du projet ainsi que des parties prenantes
- ✓ **Identification des risques** et anticipation des solutions À joindre : CV du chef de projet, plan de localisation du projet, courriers de soutien, toutes pièces justifiant de la pertinence du projet



✓ Système de gestion environnementale et sociale
 6 questions pour vérifier que le projet respecte la
 Convention sur la diversité biologique





 ✓ Budget par grandes catégories de dépenses : RH, déplacements, matériels, prestations

 ✓ Audit préalable de capacité financière



A joindre: acte constitutif, avis SIREN, bilans financiers, rapport CAC, politique d'achats, suivi du temps de travail, etc.

DOM / BESTLIFE2030 23 26/03/2029

Dépôt des candidatures



2ème étape de sélection : la proposition complète



- ✓ Description détaillée du projet : pertinence régionale, méthodologie utilisée, calendrier prévisionnel, jalons, partenariats, résultats attendus, communication, stratégie de sortie
- ✓ Cadre logique: définition des objectifs spécifiques, activités et résultats en lien avec des indicateurs de suivi et les livrables produits

À joindre: CV de tous les agents impliqués, autorisations réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du projet, courriers de soutien, toutes autres pièces justifiant de la faisabilité du projet



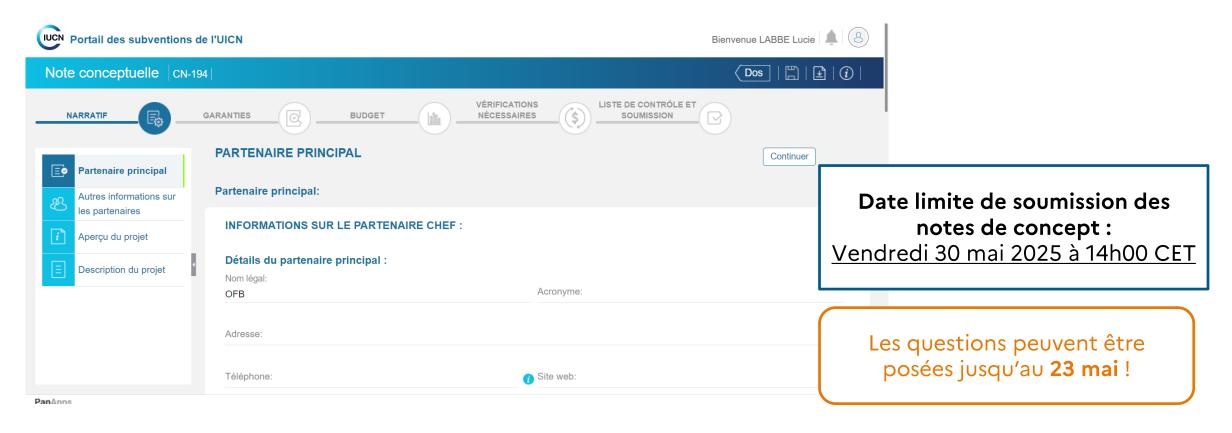
- ✓ Budget détaillé du projet (légère variation possible avec le budget initialement déposé)
- ✓ Budget prévisionnel sur la 1ère période du projet (acompte)

A joindre : documents justificatifs des coûts (contrats, fiches de paie, liste quantifiée et justifiée des déplacements prévisionnels, devis, etc.)

Dépôt des candidatures



- En ligne via le <u>portail de subventions de l'UICN</u> (section BESTLIFE2030)
 - > Bien s'assurer de remplir toutes les rubriques et de fournir tous les documents demandés avant de soumettre le projet
 - > Les candidatures enregistrées mais non soumises seront rejetées



DOM / BESTLIFE2030 25 26/03/2025

Évaluation et sélection des candidatures



ÉTAPE 1 : Vérifications administratives

 Contrôle de la complétude des dossiers, de l'éligibilité des projets et de la capacité financière des porteurs par l'UICN et l'OFB

ÉTAPE 2 : Évaluation des notes de concept

- Recueil d'avis et de recommandations des partenaires institutionnels locaux (OFB, DEAL, Région, ARB, Parc marin)
- Notation des projets selon les critères et les grilles d'évaluation définies par l'UICN par 2 experts indépendants (absence de conflit d'intérêt, impartialité et confidentialité)
- Les projets avec une note au-dessus du seuil (30/50) sont invités déposer une proposition complète

ÉTAPE 3 : Évaluation des propositions complètes

- Même étape que pour la note de concept puis réalisation d'un classement des projets au dessus de la note seuil (65/100)
- Attribution des fonds par ordre de classement jusqu'à écoulement du budget disponible



DOM / BESTLIFE2030 26 26/03/2025

Exemples d'actions éligibles



« Les projets peuvent avoir un champ d'application large, tout en proposant nécessairement la mise en œuvre d'actions concrètes avec au moins un objectif clé lié à la conservation d'un habitat, d'une espèce ou à la lutte contre les EEE. »



BIODIVERSITE

Z

DE

CONSERVATION

Conservation des espèces protégées ou menacées

- Restauration des habitats et de la continuité écologique
- Cartographie
- Inventaires et suivi
- Création/extension d'AP
- Plans de conservation
- Renforcer l'efficacité de gestion des AP
- Analyses des menaces sur la biodiversité (dont études socioéconomiques)
- Éradication/ contrôle/ prévention des EEE
- Réintroduction / translocation d'espèces



DURABLE

UTILISATION

continuité

écologique des écosystèmes Bonnes pratiques agricoles, halieutiques et forestières, gestion durable des ressources naturelles

• Maintien de la

 Renforcer les savoir-faire autochtones



CLIMATIQUE

CHANGEMENT

Restauration des écosystèmes, y compris dans les corridors écologiques et entre les AP Plantation d'espèces endémiques et indigènes

- Solutions fondées sur la nature
- Adaptation de la gestion des ressources / redistribution des espèces due au changement climatique



ŒUVRE Z MISE

- Outils d'évaluation de la gouvernance, de l'efficacité de gestion des AP, de la planification ou de la restauration
- Sensibilisation des citoyens, éducation à l'environnement
- Formations, montée en compétences, soutien aux acteurs locaux
- Valorisation économique de la biodiversité (écotourisme...)